



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il est précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les 10 semaines avant son vote.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent depuis le 1^{er} janvier 2023 aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M57.

SCHÉMA GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

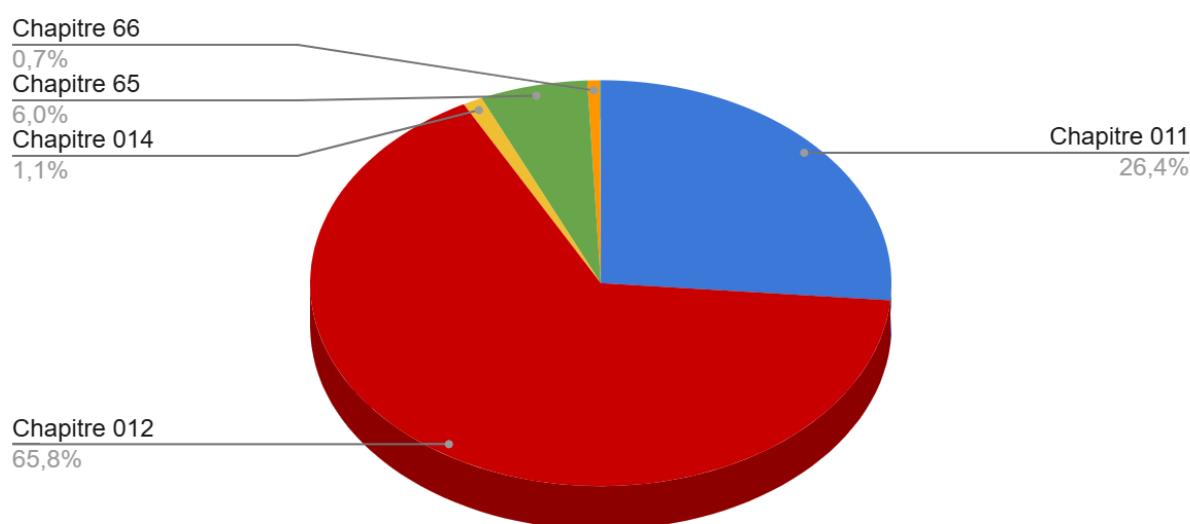
	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement			
Charges à caractère général	5 285 237 €	Atténuation de charges	150 000 €
Dépenses de personnel	13 200 095 €	Produits des services	1 607 061 €
Atténuation des produits	216 000 €	Impôts et taxes	15 721 390 €
Autres charges de gestion courante	1 201 900 €	Dotations et participations	3 266 389 €
Charges financières	139 000 €	Autre produits de gestion courante	313 000 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	Produits financiers	40 564 €
Opérations d'ordre	440 000 €	Produits exceptionnels	- €
Virement à la section d'investissement	606 173 €		
	21 098 404 €		21 098 404 €
Investissement			
Remboursement de capital	348 000 €	Opérations d'ordre	440 000 €
Autres immobilisations financières	3 000 €	Virement de la section de fonctionnement	606 173 €
Immobilisations incorporelles	26 000 €	Subvention d'investissement	15 000 €
Dépenses d'équipement	3 273 223 €	Dotations et réserves	530 000 €
Opérations patrimoniales	10 000 €	Produits de cession d'immobilisation	456 750 €
	3 660 223 €	Opérations patrimoniales	10 000 €
		Emprunt d'équilibre	1 602 331 €

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	5 566 982,64 €	5 302 493,10 €	5 285 236,50 €
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	12 669 620,00 €	12 694 880,00 €	13 200 095,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	153 000,00 €	130 000,00 €	216 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 242 467,00 €	1 181 660,00 €	1 201 900,00 €
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	171 100,00 €	155 500,00 €	139 000,00 €
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	20 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 823 169,64 €	19 499 533,10 €	20 052 231,50 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	475 000,00 €	420 000,00 €	440 000,00 €
CHAPITRE 023 - Ordre dans section	10 148 359,92 €	919 257,90 €	606 172,50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 446 529,56 €	20 838 791,00 €	21 098 404,00 €

BP 2026 - REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les charges à caractère général (Chapitre 11)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 5 285 236,50 € et représente 26,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Les dépenses de personnel (Chapitre 12)**

Le chapitre 012 regroupe les charges de personnel et frais assimilés et constitue le premier poste de dépenses du budget de la commune puisqu'il représente 65,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision du BP 2026 est inscrite à hauteur de 13 200 095 €.

La proposition budgétaire de ce chapitre a été faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- GVT (Glissement vieillesse technicité) + 2,32 % soit 296 K€
- CNRACL + 3 point soit 114 K€
- Augmentation de la cotisation SOFAXIS
- Effet Noria (différence entre les effectifs entrants et sortants)

Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

➤ **Les atténuations de produits (Chapitre 014)**

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : L'article 186 de la loi de finances 2025 instaure un dispositif de lissage conjoncturel destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Les sommes prélevées en 2025 sur les douzièmes de fiscalité représentent une atténuation de produits (donc une dépense budgétaire). Elles seront reversées aux collectivités selon les modalités suivantes :
 - 90% reversés directement par fractions égales au cours des exercices 2026 à 2028 ;
 - 10% viendront abonder les dispositifs de péréquation.
-

Ce chapitre totalise un montant de 216 000 € et représente 1,1 % des dépenses réelles de fonctionnement

➤ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces dépenses représentent 6 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations et aux coopératives scolaires (403 000 €), la subvention au CCAS (530 000 €).

Le montant inscrit pour ce chapitre est de 1 201 900 €, ce qui représente le troisième poste de dépenses soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66)**

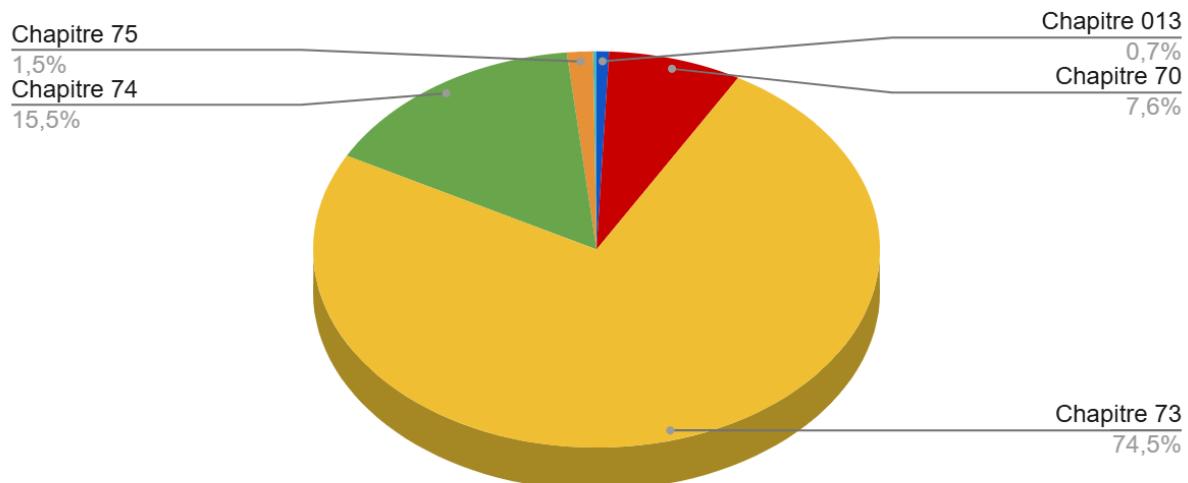
Les charges financières s'élèvent à 139 000 € et représentent moins de 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	150 000,00 €	250 000,00 €	150 000,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 206 043,00 €	1 404 868,00 €	1 607 061,00 €
CHAPITRE 73 - Fiscalité	15 406 605,00 €	15 714 000,00 €	15 721 390,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	3 076 549,00 €	3 110 569,00 €	3 266 389,00 €
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	321 000,00 €	318 000,00 €	313 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 565,00 €	40 564,00 €	40 564,00 €
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	500,00 €		
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	20 201 262,00 €	20 838 001,00 €	21 098 404,00 €
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	790,00 €	790,00 €	
R 002 - Excédent reporté	10 244 477,56 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 446 529,56 €	20 838 791,00 €	21 098 404,00 €

BP 2026 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Produits des services et du domaine (Chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 607 061 € et représente 7,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Fiscalité (Chapitre 73)**

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement pour un montant de 15 721 390 € soit 74,5 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	7 900 000,00
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	280 000,00
TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES	18 500,00
TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ	200 000,00
DROITS DE PLACE	9 390,00
TAXE LOCALE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE	90 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	6 634 000,00
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	21 000,00
F.N.G.I.R.	568 500,00
TOTAL	15 721 390,00

➤ **Dotations et participations (Chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 3 266 389 € et représente 15,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ❖ Le montant des dotations s'élève à 2 137 100 €

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE	365 000,00
DOTATION DE COMPENSATION. RÉFORME TP	100 000,00
ETAT - COMPENSATION. EXONÉRATIONS TAXES FONCIÈRES	1 630 000,00
DOTATION DE RECENSEMENT	2 100,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISÉS	40 000,00
TOTAL	2 137 100,00

- ❖ Le montant des participations et autres organismes tel que la CAF, le Département ou la Région s'élève à 1 129 289 €

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
AUTRES PARTICIPATION	21 289,00
RÉGIONS	12 500,00
DÉPARTEMENTS	1 500,00
CAF	1 094 000,00
TOTAL	1 129 289,00

➤ Autres recettes de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre enregistre principalement les produits des loyers, il s'élève à 313 000 € et représente 1,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissements prévisionnelles de l'année 2026 s'élèvent à 3 273 223,20 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 2 457 770 € :

❑ Aménagements Urbains Ville : 141 300 €

Libellé	Montant
CRÉATION 5 MASSIFS	25 800,00
CRÉATION VOIRIE LÉGÈRE CHEMIN CÔTE DE VAUX	40 000,00
DISSOCIATION ECLAIRAGE VIVIER DE LA NACELLE	40 000,00
FOURN ET POSE MOBILIERS URBAINS (BANC CORBEILLE...)	21 000,00
FOURN ET POSE PORTAIL IMPASSE DERRIERE LE SPOT	8 500,00
RÉNOVATION ENROBÉ PARKING BD RÉPUBLIQUE (MDV)	6 000,00
TOTAL	141 300,00

❑ Groupes Scolaires / Restauration municipale : 725 650 €

Libellé	Montant
PANNES ET ACHAT ELECTROMENAGER	23 000,00
MOBILIER	16 000,00
POSE FILM SOLAIRE CANTINE R.ASTRID	3 250,00
REFECTION CARRELAGE SALLE PROFS - ÉLÉMENTAIRE R ASTRID	14 000,00
REEMPLACEMENT SOL SOUPLE + CARRELAGE CÔTE DORTOIR - MATERNELLE J MOULIN	33 000,00
REEMPLACEMENT ALARME INTRUSION GROUPE SCOLAIRE	15 000,00
REEMPLACEMENT SOL SOUPLE - ÉLÉMENTAIRE L PERGAUD	21 400,00
RÉNOVATION CANALISATIONS CHAUFFAGE L PERGAUD	500 000,00
RÉNOVATION ENROBÉ PLATEAU SPORTIF - ÉLÉMENTAIRE J LAFONTAINE	75 000,00
RIDEAUX OCCULTANT - ÉLÉMENTAIRE J LAFONTAINE	25 000,00
TOTAL	725 650,00

❑ Autres Équipements publics : 1 360 160 €

Libellé	Montant
SAINTE THÉRÈSE	100 000,00
CLÔTURE + PROTECTION DES POTEAUX	13 500,00
CONTINUITÉ ACHATS CYLINDRE ÉLECTRONIQUE	30 000,00
CRÉATION ABRIS A VEHICLE	5 000,00
CRÉATION POINT ALIMENTATION ÉLECTRIQUE TERRAIN ANNEXE	44 000,00
EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	25 260,00
FISSURES MURS CLÔTURE + ESCALIER EXTÉRIEUR	20 000,00

FOURN ET POSE ABRI À CONTENEURS + DALLE BÉTON	9 500,00
FOURN ET POSE BARRIÈRE CTM	6 000,00
FOURN ET POSE RIDEAUX DEUX SALLES	2 300,00
RÉFECTION LOGEMENT R.ASTRID RUE COMMERCE	35 000,00
RÉFECTION PEINTURE FACADE POSTE	10 000,00
RÉFECTION VITRINE PIZZERIA	15 000,00
RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE MISE AUX NORMES	30 000,00
REMPL ECLAIRAGE ATELIERS CTM (PASSAGE LED)	10 000,00
REMPL ECLAIRAGE TERRAIN HONNEUR LED	80 000,00
REMPL PORTE ENTRE LIVRAISON HDV	12 000,00
REMPL PORTE ENTREE/ACCÈS MAIRIE + POSE FILM	19 000,00
REMPLEMENT EXTENSION ALARME INTRUSION	10 000,00
RENOVATION COURT 2 TENNIS COUVERT	81 000,00
RÉNOVATION DES VESTIAIRES	25 000,00
RENOVATION PEINTURE LOGEMENT J.FERRY	12 000,00
RÉPARATION CLOTURE+PORTAIL DEVANT PISCINE	8 200,00
STORES HOTEL DE VILLE	12 400,00
TERRAIN SYNTHÉTIQUE	600 000,00
TRAVAUX DIVERS ENTRETIEN BATIMENT	145 000,00
TOTAL	1 360 160,00

❑ **Equipement des services : 201 660 €**

Libellé	Montant
LE SPOT	1 500,00
BIBLIOTHÈQUE	12 900,00
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	1 500,00
FINANCES	20 000,00
INFORMATIQUE	42 000,00
CENTRE DE LOISIRS PETIT PRINCE	3 350,00
CENTRE DE LOISIRS ARC EN CIEL	1 250,00
PÉRISCOLAIRE	660,00
LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT	4 800,00
LOGISTIQUE (matériel divers pour événementiel)	36 400,00
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	5 500,00
POLICE	4 100,00
RELAIS PETITE ENFANCE	500,00
GARAGE	66 000,00
MAISON DE VOISINAGE	1 200,00
TOTAL	201 660,00

Décret tertiaire : 29 000 €

Libellé	Montant
ETABLISSEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ENERGIE	29 000,00
TOTAL	29 000,00

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 815 453,20 € et se décomposent de la façon suivante :

Libellé	Montant
AD'AP	800 000,00
RÉNOVATION CHAUFFERIE	15 453,20
TOTAL	815 453,20

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement prévisionnelles de l'année 2026 s'élèvent à 1 441 750 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dotations, Fonds divers et Réserves : 530 000 €**
 - FCTVA : 380 000 €
 - Taxe d'aménagement : 150 000 €
- Subventions d'investissement : 15 000 €**
- Cession de biens immobiliers : 456 750 €**
- Dotations aux amortissements : 440 000 €**

C - CONCLUSION

Le budget 2026 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2026	Recettes	
		BP 2026	
011 Charges à caractère général	5 285 236,50	013 Atténuations de charges	150 000
012 Charges de personnel	13 200 095	70 Produits des services	1 607 061
014 Atténuations de produits	216 000	73 Impôts et taxes	15 721 390
65 Autres charges de gestion courante	1 201 900	74 Dotations et participations	3 266 389
66 Charges financières	139 000	75 Autres produits de gestion courante	313 000
67 Charges exceptionnelles	10 000	76 Produits financiers	40 564
Sous-total réel	20 052 232	Sous-total réel	21 098 404
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	440 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0
023 Virement à la section d'Investissement	606 173		
Total des dépenses de fonctionnement	21 098 404	Total des recettes de fonctionnement	21 098 404

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	348 000	10 Dotations, fonds divers et réserves	530 000
20 Immobilisations incorporelles	26 000	13 Subventions d'investissement	15 000
21 Immobilisations corporelles	3 273 223	16 Emprunts Équilibre	1 602 301
27 Autres immobilisation financières	3 000	165 Dépôts et cautionnements reçus	0
Sous-total réel	3 650 223	Sous-total réel	2 147 301
041 Opérations patrimoniales	10 000	021 Virement de la section de fonctionnement	606 173
Total des dépenses d'investissement	3 660 223	024 Produits de cession de biens immobiliers	456 750
		040 Opération d'ordre de transfert entre section	440 000
		041 Opérations patrimoniales	10 000
		Total des recettes d'investissement	3 660 223